

25. Les murs de ma cellule étaient saturés de l'urine de son dernier occupant. Mon matelas était pourri à force d'avoir été mouillé d'urine, les couvertures passaient d'un patient à l'autre sans plus. On présente les aliments sur des assiettes de carton; ils sont de mauvaise qualité et servis dans des conditions insalubres, sans coutellerie, tout comme la pâtée des porcs. Les médecins font la visite quand bon leur semble. Je suis resté une semaine sans en voir un seul, et ils se contentent de vous logner comme un être vil.

26. Quand je suis sorti je suis allé voir M. Haig, l'administrateur régional; il n'a pas voulu s'intéresser à mon cas et m'a dirigé vers M. Perrault. Ce dernier m'a demandé de lui écrire une lettre. Je me suis rendu chez M. Binns du service du bien-être. Il m'a dit que j'étais atteint de la manie de la persécution et m'a mis à la porte de son bureau de force. Quand j'ai voulu résister et le frapper, il a fait venir la police et m'a fait évincer.

27. Pendant combien de temps permettrait-on à ces fonctionnaires, qui touchent de jolis traitements mais qui refusent d'accomplir leur devoir, de maltraiter les anciens combattants qui ont des griefs légitimes à formuler?

28. Pendant que j'étais au cachot, un patient de St-Hyacinthe a vendu mon radio. Le ministre des Affaires des anciens combattants me dit qu'il n'a aucune responsabilité en cette affaire; or si je n'avais pas été enfermé, la chose ne serait pas arrivée.

P.-S.—Étant infirmier, classe 3, je sais ce que je dis quand je formule les plaintes suivantes au nom d'autres patients qui sont encore gardés sous clef:

Patient Beebe, tuberculose de l'épine dorsale, encore dans le plâtre, obligé de marcher pour se rendre à la salle de toilette et n'a pas été baigné pendant les six semaines que j'ai passé à cet endroit. Patient Papineau. Urinait du sang pendant sept jours sans qu'on s'occupât de lui; aucune transfusion pour remplacer le sang perdu. Pas de visite de médecin pendant six jours. Mlle Shepherd, une malade de la salle des femmes, a été conduite dans la pièce F5 le jeudi soir, 10 juin, et enfermé à clef dans la salle des hommes.

Signé "T. Harvey".

Telle est, monsieur le président, la déposition de cet homme. Tous les honorables députés conviendront, je pense, qu'il serait difficile d'y découvrir un indice d'aliénation mentale. À mon sens, c'est une déclaration franche. Pour compléter l'exposé du cas et permettre au ministre de l'examiner, je veux lire une autre déclaration portant sur l'histoire de cet homme avant la guerre, elle porte la date du 17 juin 1948:

Je suis arrivé au Canada à 13 ans au mois de novembre 1921. J'étais orphelin. Mon père a été tué au cours de la première Grande Guerre. Ma mère est morte peu après ma naissance. Mon père est décédé en 1918. Il avait fait partie du *Queen's Liverpool Rifles* et touchait une pension d'invalidité. J'ai reçu une allocation à titre d'orphelin jusqu'à l'âge de 16 ans.

C'est le St. George's Home, 1153 rue Wellington, à Ottawa, qui m'a fait venir au Canada sous le n° d'immigration 21 B 196. À compter de mon arrivée au Canada et jusqu'à ce que j'eusse atteint ma dix-huitième année, j'ai été employé à titre d'ouvrier agricole sous la sur-

veillance du Gouvernement. Une fois mes dix-huit ans révolus et jusqu'à la date de mon engagement en 1939, j'ai travaillé ici et là au Canada, soit dans l'industrie forestière, soit à l'agriculture, soit dans la construction.

"Thomas Harvey"

P.-S. Mis à la pension en mars 1946 au taux de 100 p. 100, plus \$15 à l'égard de mon fils, total \$90. Je verse tous les mois \$20 à la *Children's Aid Society* de Montréal qui prend soin de mon fils.

Je regrette que ce soit tout simplement une déclaration faite de mémoire. L'ayant conduit à la salle de lecture, je le priai de s'asseoir dans un endroit tranquille, ajoutant qu'il était en sûreté. Ayant parlé au surveillant, je lui ai présenté du papier sur lequel il a écrit aussi rapidement qu'il le pouvait et en toute franchise. En quelques heures, il avait fini. Il retourna à Montréal et alors, nous eûmes des craintes à son sujet.

M. CÔTÉ (Matapédia-Matane): Pourquoi?

M. BLACKMORE: Je raconte mes impressions. Inutile de me demander des précisions. J'ai cru que le voyage à Montréal ne lui ferait aucun bien. Mais il s'y rendit dans l'intention de colliger des preuves à l'appui de ses déclarations. C'est pourquoi, je le crains, le témoignage ne s'appuie pas sur des preuves. Mais c'est là une déposition de Britannique, une déposition de Canadien et d'un homme qui s'est engagé dans les armées de Sa Majesté en 1939. Il importe que la Chambre, que le pays tout entier s'y intéressent. Je ne sais trop si elle est l'authentique ou si elle renferme des lacunes: je la dépose tout simplement.

J'estime qu'on peut tirer une conclusion de cet état déplorable où se cachent plus de vérités que certains députés ne semblent le croire. Voilà la question que je pose au ministre et il est de la plus haute importance qu'il puisse y répondre d'une manière satisfaisante. A-t-il quelque fonctionnaire ou commissionnaire chargé de se tenir au fait du domicile des ex-militaires pour assurer la nation qu'on ne leur infligera pas l'abomination dont l'ex-militaire Harvey semble avoir souffert? Sinon, le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires en vue d'instituer pareil organisme immédiatement? Veillera-t-il à donner pleine liberté au comité des affaires des anciens combattants, ou à quelque autre comité que la Chambre jugerait opportun d'instituer et de charger de la tâche, d'étudier le cas de tous ceux qui peuvent entretenir des doutes et qui sont peut-être victimes de traitements comme ceux dont se plaint cet homme?

Voilà, monsieur le président, le cas de l'ex-militaire Harvey. Je le confie à la Chambre et au ministre. À notre retour, à la prochaine

[M. Blackmore.]